

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 26 septembre 2023, à 17h15, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
 Monsieur le conseiller Alain Fontaine
 Madame la conseillère Gabrielle Garand
 Madame la conseillère Émilie St-Onge
 Madame la conseillère Sylvie Messier

Est absent: Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

Le maire ouvre la séance à 17 h 16.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 26 septembre 2023, 17h15**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 EAU ET PROJETS

2.1 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux - Aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre le chemin Sanguinet et l'adresse civique 1910, route Édouard-VII - Demande d'offre de services GEN-2023-34

PÉRIODE DE QUESTIONS

3 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

23-09-276 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

EAU ET PROJETS

23-09-277 **Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux - Aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre le chemin Sanguinet et l'adresse civique 1910, route Édouard-VII - Demande d'offre de services GEN-2023-34**

CONSIDÉRANT la nécessité de surveiller les travaux d'aménagement de la piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre le chemin Sanguinet et l'adresse civique 1910, route Édouard-VII (lot 2);

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville a procédé à une demande d'offres de services pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par GBI Experts-Conseils inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux, au prix de 98 878,50 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE GBI Experts-Conseils inc. est le concepteur de l'ouvrage et qu'en procédant à la surveillance des travaux, il en conservera la responsabilité professionnelle;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de services professionnels dont la valeur n'excède pas 121 200 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité de mandater GBI Experts-Conseils inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d'aménagement de la piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre le chemin Sanguinet et l'adresse civique 1910, route Édouard-VII (lot 2), aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions de son offre de services datée du 15 septembre 2023.

La valeur maximale de ce mandat est de 98 878,50 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

Une aide financière de l'ordre de 1 953 333 \$ sur un projet estimé à 4 000 000 \$ a été consentie à la Ville par la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II ». Une aide financière supplémentaire de l'ordre de 1 145 232 \$ a également été consentie à la Ville par le ministère des Transports dans le cadre du « Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) ». La différence sera financée par le règlement numéro 432

décrotant une dépense et un emprunt de 2 535 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-432-00-411.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Onze (11) personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les citoyens présents à la période de questions. Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-09-278 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 17 h 19.

(s) Christian Marin

(s) Manon Thériault

M. Christian Marin, maire

Me Manon Thériault, greffière